

Mercredi 9 Juillet 2025

Objet : Non valeurs :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SGC de Narbonne demande à la commune d'admettre ses dettes en M49 en non valeurs.

Le montant s'élève à 6482.88 pour divers débiteurs.

Sur proposition du Maire et après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis favorable à l'admission en non-valeurs des sommes suivantes :

Pour un montant total de **6482.88** euros TTC sur le M49

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SGC de Narbonne demande à la commune d'admettre ses dettes en M57 en non valeurs.

Le montant s'élève à 1095 pour divers débiteurs.

Sur proposition du Maire et après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis favorable à l'admission en non-valeurs des sommes suivantes :

Pour un montant total de **1095** euros TTC sur la M57

Le conseil approuve à l'unanimité avec 12 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Objet : Habitat Audois et gestion du studio :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de donner la gestion du petit logement au-dessus des écoles à Habitat Audois. Ce logement serait un logement de secours avec un bail précaire de 1 mois renouvelable. Il permettrait à des personnes en difficulté de logement de pouvoir être logées le temps de trouver un logement définitif.

Le conseil municipal vote pour avec 12 voix POUR et 1 abstention.

Objet : Fonds de concours :

Pour rappel, deux fonds de concours ont déjà été votés pour Moux : dossier 02/21 création parking : 14 343,81€ et dossier 08/23 parcours sportif : 2 998,80 €. Il vous reste donc un « solde » de fonds de concours de 32 657,39 €

- Je vous confirme que nous ne pouvons pas retenir le projet d'acquisition d'un désherbeur, qui ne satisfait pas à l'article 1 du règlement qui dispose que le fonds de

concours est attribué à « un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement c'est-à-dire d'une immobilisation corporelle » ;

- Nous sommes OK pour instruire un complément au fonds de concours n°2 attribué à la commune (réalisation d'un parcours sportif) en y intégrant le devis pour du mobilier de l'association IDEAL de Narbonne. Nous le présenterons comme des aménagements complémentaires et non comme du pur mobilier.

- Vous pouvez déposer une demande de fonds de concours n°3 intitulée « Aménagement, embellissement et sécurisation du centre-bourg », intégrant les dispositifs de vidéo protection, le terrassement et l'aménagement des abords des conteneurs enterrés, les plaques photos A3 et les panneaux de signalisation lumineux pour l'école.

Les montants totaux devraient être les suivants :

- Fonds de concours n°1 création parking : 47 812.49€ de travaux / 14 343.81€ de fonds de concours (payé le 16/03/2022)

- Fonds de concours n°2 création d'un parcours sportif : 9 996€ de travaux + complément de 5 000€ d'aménagements complémentaires = 14 996€ / 2 998.80€ de fonds de concours déjà voté + complément à voter de 1500€ = 4 498.80€

- Fonds de concours n°3 aménagement, embellissement et sécurisation du centre-bourg : 80 939.80€ de travaux et fournitures / 24 281.94€ de fonds de concours à voter

Ce qui amènerait à un total de 43 124.55€ de fonds de concours pour la commune de Moux.

Le conseil vote pour à l'unanimité avec 12 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

.

Objet : Avocat agression :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure judiciaire opposant Monsieur le Maire suite à l'agression physique qu'il avait subie de la part d'un administré est terminée.

La facture de l'avocat nous est parvenue en mairie pour un montant de 900 euros.

Il convient de transmettre cette facture à notre assurance pour indemnisation.

Le conseil vote pour à l'unanimité avec 12 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

.

Objet : Convention de mise en commun d'un service de police municipale :

Nous proposons une réunion avec les communes de Conilhac, Douzens, Montbrun et Roquecourbe sur l'avenir de la convention qui nous lie avec le policier municipal.

Objet : Terrains à bâtir :

Mise au point sur notre carte communale et de ses terrains à bâtir pour un éventuel agrandissement du village et de ce fait l'augmentation de la population.

Nous avons actuellement une réglementation SCOTT qui restreint l'obtention de permis de construire afin d'éviter l'artificialisation des sols. L'agrandissement d'une carte communale ou la création d'un PLU sont payants. En ce qui concerne notre commune,

nous ne pouvons plus augmenter notre population d'ici quelques années et ce, pour plusieurs raisons :

La station d'épuration qui est récente n'est prévue que pour 850 habitants et nous n'avons pas d'autorisation pour l'agrandir. Sachant que le futur lotissement intergénérationnel Saint Antoine, dont les travaux doivent débuter cet automne, accueillera 25 logements ce qui augmentera la population à 800 personnes environ en 2027.

- Réseaux d'eaux usées et eaux potable sous dimensionnés.

De plus, les réseaux (tout à l'égout, eau) ne sont pas dimensionnés pour un nombre exponentiel d'habitant.

De plus, la priorité est donnée aux terrains qui ne sont pas encore bâtis, et il y a encore des habitations en rénovation qui vont accueillir des familles.

Volonté de garder un village avec une augmentation de population raisonnée, afin de conserver une identité et un esprit rural.

Objet : Photovoltaïque :

Projet ancienne carrière : l'ensemble des études environnementales sont sur le point d'aboutir, il ne manque plus que l'accord avec l'ONF.

Projet justices du bas - Les potences : la société Energiter finalise les accords avec les propriétaires et le partenariat financier avec le SYADEN.

Objet : logements au dessus des écoles :

- Studio 9 bis rue Camille Pelletan : la rénovation est terminée, elle a été effectuée par les employés communaux. Nous recevrons le mobilier fin juillet. Ce logement est déjà loué à compter du 1er Août en meublé sous la gestion d'Habitat Audois.

Rappel : il a pour vocation d'aider temporairement un ou des personnes dans l'urgence.

- Appartement 11 rue Camille Pelletan :

Sous le contrôle d'Habitat Audois, des devis pour la rénovation seront établis (par leur entreprise et nos artisans locaux) afin que les travaux débutent début septembre (maçonnerie + peinture) les petits travaux de mise en place de mobilier, plomberie et électricité seront effectués par nos employés communaux. Nous prévoyons d'installer des radiateurs récents qui étaient au café et ce, dans l'attente de la mise en place de climatisations réversibles sur l'ensemble des logements dans les prochaines années.

Objet : Fuite d'eau / Château d'eau :

En raison de problèmes techniques, la société SALES a repoussé l'ensemble des travaux de rénovation du château d'eau. Malheureusement, nous avons régulièrement des fuites sur notre réseau, dont certaines pour lesquelles nous ne parvenons pas à trouver l'origine. Il a fallu que le technicien de Compteur Sys et celui du Département interviennent pour résoudre ce problème. La plupart de ces fuites sont réparées par nos techniciens.

Objet : Parcours sportif :

Nos agents ont commencé la mise en place du parcours sportif sur le massif de la Bade. Les travaux de terrassement et d'implantation sont terminés. Il ne reste plus que la fixation des agrès à réaliser.

Objet : Boîte à idées :

Panneau Pocket nous propose de mettre en place le module "Boîte à idées" qu'ils viennent de créer. La population sera informée dès que celui-ci sera en place avec des explications sur son fonctionnement.

Objet : Divers :

- Maison des associations : les poutres sont enfin arrivées le mardi 8 juillet. Le local de pétanque sera opérationnel en électricité et en eau pour le 13 juillet et les festivités suivantes.
- Le bâtiment sera opérationnel fin septembre.
- Bilan incendie du 5 juillet : suite à cet incendie, nous avons à déplorer plus de 430 ha de végétation calcinée sur la commune sans compter les parcelles de vigne notamment celles qui étaient enherbées. Les OLD ont permis de protéger les habitations.

Nous tenons à remercier l'ensemble des secours et des quelques bénévoles qui ont bien voulu apporter leur aide au bon déroulement des opérations de secours.

La mairie de Moux prend l'initiative de l'organisation d'un collectif des sinistrés de l'incendie du 5 juillet 2025 qui a eu lieu sur l'autoroute A61 au niveau de Douzens. Nous récolterons toutes les doléances, que ce soit viticulteurs, bergers, autres plantations ainsi que les ACCA et autres personnes impactées.

Nous demanderons aux autres communes voisines de voir si elles veulent s'intégrer à notre initiative (fournir la main courantes, photos et attestation d'assurance accompagné d'un courrier avec un descriptif des biens calcinés).

La séance est levée à 19h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE